

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, et vu l'article 26 bis § 5 de la loi organique du C.P.A.S, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance commune du Conseil Communal et du C.P.A.S qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le 20 décembre 2022 à 19 heures 30.**

ORDRE DU JOUR

I. SEANCE PUBLIQUE.

1. Budgets C.P.A.S. 2023 ordinaire et extraordinaire - Rapport d'économies d'échelle – Note de politique générale – Discussion.

Fait à Tellin, le 06 décembre 2022.

Par le Collège :
La Directrice Générale,

A. LAMOTTE.



Le Bourgmestre,

Y. DEGEYE.



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 20 décembre 2022

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le 20 décembre 2022 à 20 heure 00.

Ordre du jour

Séance publique

Technique

1. *SC - 815 - Charte « Eclairage public » ORES ASSETS - Approbation*
2. *SC - 261 - ACHAT VEHICULE VOIRIE - Approbation des conditions et du mode de passation*

Finance - Comptabilité

3. *MR - 185.5. C.P.A.S. - Budget ordinaire et extraordinaire 2023 - Rapport sur les synergies Communes - CPAS relatif à l'année 2023 - Tutelle d'approbation.*
4. *BP - 471 - BUDGETS ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - EXERCICE 2023*
5. *CV - 854 - Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers - Renouvellement du contrat AIVE*

Intercommunales-Associations-Fabriques

6. *MR-9.701 Intercommunale IDELUX Eau - Approbation des points portés à l'ordre de jour de l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2022.*
7. *MR-9.701 Intercommunale IDELUX Environnement - Approbation des points portés à l'ordre de jour de l'assemblée générale stratégique de l'Intercommunale Idelux Environnement du 21 décembre 2022.*
8. *MR-9.701 Intercommunale IDELUX Finances - Approbation des points portés à l'ordre de jour des assemblées générales stratégique et extraordinaire de l'Intercommunale Idelux Finances du 21 décembre 2022.*
9. *MR-9.701 Intercommunale IDELUX Projets Publics - Approbation des points portés à l'ordre de jour des assemblées générales stratégique et extraordinaire de l'Intercommunale Idelux Projets Publics du 21 décembre 2022.*
10. *MR-9.701 Intercommunale IDELUX Développement - Approbation des points portés à l'ordre de jour des assemblées générales stratégique et extraordinaire de l'Intercommunale Idelux Développement du 21 décembre 2022.*
11. *MR-185.5 Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de Tellin - Budget pour l'année 2023 - Tutelle d'approbation.*

Recettes

12. *CV - 573 - Ventes de bois exercice 2023 - Coupes 2024 - Clauses particulières - Décision*
-

Séance à huis clos

Enseignement

13. SA - 397.2 Personnel enseignant - Ratification des délibérations des collèges du 29/11/2022 et du 06/12/2022

Fait à Tellin, le 8 décembre 2022

Par le Collège Communal,

La Directrice générale



LAMOTTE A.



Le Bourgmestre



DEGEYE Y.

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers. Ceux-ci sont consultables auprès de la DG (tél : 0495 / 20 25 10)